

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 4 MARS 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion (établi par le receveur) et le compte administratif, les deux documents étant en conformité.

BUDGET PRINCIPAL :

Le CA présente un excédent de 161 650.02€ en fonctionnement et un déficit de 95 807.81€ en investissement (compte tenu de la prise en compte des restes à réaliser en dépenses), soit un excédent total de 65 842.21€.

LOTISSEMENT :

Il présente un déficit de fonctionnement de 35.24€ et un excédent d'investissement de 8 373.07€, soit un excédent total de 8 337.83€. Aucune écriture n'a été passée en 2018.

ASSAINISSEMENT :

Il présente un excédent de fonctionnement de 35 407.61€ et un déficit d'investissement de 37 207.88€ (compte tenu de la prise en compte des restes à réaliser en dépenses), soit un déficit total de 1 800.27€.

AFFECTATION DU RESULTAT.

A l'unanimité, le conseil municipal vote les affectations du résultat 2018 sur le futur budget 2019, telles qu'elles sont présentées.

TAUX DES TAXES POUR 2019.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2019. Ils restent donc les suivants : 15.47% pour la taxe d'habitation, 18.19% pour la taxe foncière sur le bâti et 67.89% pour la taxe foncière sur le non bâti.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2019 :

ACCA	100€
Ass. retraités du canton	150€
Amicale sapeurs pompiers laurentais	200€
Ass. accidentés de la vie (FNATH)	100€
Pouce travail	100€
Comité des fêtes	800€
Ass. des parents d'élèves	500€
Ass. Le Soleil de l'Age d'Or	100€
Ass. La Gaule Laurentaise	100€
FNACA comité local St-Laurent/Gorre	150€
Ass. Trail Via Agripa St-Auvent	100€
Mission locale rurale Haute-Vienne	100€
Football Club des 2 vallées	<u>150€</u>
TOTAL :	2 650€

COMMERCE MULTISERVICES : CHOIX DES ENTREPRISES.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le choix de la commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés pour les 11 lots. Le montant total des travaux s'élève à 231 244.04€ HT.

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REFECTION DES TROTTOIRS DES LOTISSEMENTS DES JUDIES ET DU BOUQUET.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'ATEC87 qui s'élève à 2 002€ HT.

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le taux de 100% pour tous les grades de tous les cadres d'emploi.

PROPOSITION DE CONVENTION PAR LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS.

A la majorité (6 CONTRE, 1 POUR et 1 ABSTENTION), le conseil municipal donne un avis défavorable à la signature de la convention proposée.

CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LA VALLEE DE LA GORRE ET LE COMITE DE JUMELAGE VALLEE DE LA GORRE/WEIHENZELL.

A la majorité (7 CONTRE et 1 POUR), le conseil municipal donne un avis défavorable à la signature de la convention proposée, certains articles engageant des dépenses que les élus n'approuvent pas.